



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 29 février 2024

SÉCURITÉ

Le préfet et le procureur de la République déterminés à assurer la sécurité des habitants du quartier du Val des Rougières

Grâce aux deux opérations « Place nette » et aux actions judiciaires menées ces derniers mois au profit du Val des Rougières, de nombreux individus impliqués dans le trafic de stupéfiants ont été interpellés et incarcérés, et plusieurs saisies de stupéfiants et numéraires ont été effectuées (75 kilos de cannabis, 15 kilos de cocaïne, près de 200 000 euros en numéraire), permettant de déstabiliser considérablement le trafic installé au sein du quartier. Des individus tentent désormais de prendre le contrôle du trafic. Cette lutte entre narcotrafiants crée une situation d'insécurité au sein du quartier.

Depuis plusieurs jours, le préfet et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Toulon, en lien permanent avec le directeur interdépartemental de la police nationale, travaillent de concert et usent de tous les moyens à leur disposition pour assurer la sécurité des personnes et des biens au sein du quartier. Le maire de la ville est informé des évolutions de la situation et des moyens mis en œuvre.

Des mesures fortes pour assurer la sécurité des personnes et prévenir les troubles à l'ordre public

Le préfet et le procureur de la République ont travaillé étroitement ces derniers jours, et sans attendre la multiplication des actes d'intimidation, pour prendre des mesures d'entrave efficaces et proportionnées visant à dissuader les narcotrafiants de se rendre au Val des Rougières et d'empêcher ainsi toutes prises de contrôle du trafic.

*Ainsi, les mesures suivantes **de prévention et de répression** ont déjà été prises :*

> un arrêté préfectoral du 27 février 2024 interdisant à tous les individus résidant dans les Bouches-du-Rhône et connus pour des antécédents judiciaires en matière de stupéfiants, de circuler ou de stationner sur la voie publique sur la commune de Hyères sans motif légitime, et interdisant, dans ce même secteur, le transport, la possession et

Service de la communication interministérielle de l'État en département

l'utilisation de toute arme de catégorie A, B, C et D sans motif légitime. Des sanctions particulières sont prévues en cas d'atteinte à ces mesures administratives.

> **des réquisitions permettant la multiplication des contrôles d'identité dans le secteur du Val des Rougières ainsi que l'ouverture des coffres des véhicules et la fouille des bagages**

Ainsi, toute personne contrôlée pour laquelle il aura été constaté un délit puni d'une peine d'emprisonnement sera interpellée et placée systématiquement en garde à vue dans l'objectif d'un déferrement au parquet pour que soit prononcée à son encontre, a minima, une peine d'interdiction de séjour dans le quartier.

Des renforts policiers pour assurer l'application et la mise en œuvre de ces mesures

Les policiers hyérois, **renforcés autant que de besoin par des fonctionnaires de police de Toulon et une brigade canine de détection d'armes et de stupéfiants**, sont mobilisés jour et nuit pour assurer la bonne application de ces mesures administratives et judiciaires, multiplier les contrôles au sein et aux abords du quartier et poursuivre, avec détermination, les opérations de démantèlement de point de deal. Les individus, impliqués, de près ou de loin, dans le trafic de stupéfiants sont interpellés systématiquement.

Si la présence de voie publique a été considérablement renforcée ces derniers jours, les opérations judiciaires se poursuivent pour à la fois identifier et interpellier les narcotrafiquants qui souhaitent reprendre le trafic, et renforcer la lutte contre le trafic implanté dans le quartier.

Tous les moyens humains, administratifs et judiciaires sont mobilisés pour permettre un retour au calme au sein du Val des Rougières et garantir la sécurité aux habitants et permettre aux associations de reprendre leurs activités au sein du quartier.

Service de la communication interministérielle de l'État en département